



# Maximiser l'impact en renforçant les systèmes et les ripostes communautaires

Novembre 2016  
Genève, Suisse

Les communautés ont toujours joué un rôle essentiel dans la lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme, de même que pour l'amélioration de la santé des personnes de manière plus générale. Le Fonds mondial est à l'avant-garde du mouvement visant à appuyer de manière plus systématique la participation des communautés. La présente note d'information technique explique les raisons pour lesquelles le Fonds mondial a souhaité investir dans le renforcement des systèmes et ripostes communautaires, définit la portée du soutien qu'apporte le Fonds mondial et propose des orientations quant à la manière d'intégrer les systèmes et ripostes communautaires aux demandes de financement.

# Table des matières

I. Introduction.....	3
II. Définitions et justification des investissements dans les systèmes et les ripostes communautaires .....	4
o1    Qu’entend-on par systèmes et ripostes communautaires ?.....	4
o2    Qu’entend-on par renforcement des systèmes communautaires ? .....	6
III. Prévoir des investissements à l’appui du renforcement des systèmes et ripostes communautaires dans les subventions du Fonds mondial.....	6
IV. Orientation pour le renforcement des systèmes et ripostes communautaires dans les demandes de financement adressées au Fonds mondial .....	15
V. Documents et ressources complémentaires.....	19

## I. Introduction

Les communautés ont toujours joué un rôle essentiel dans la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et le Fonds mondial est à l'avant-garde du mouvement visant à appuyer de manière plus systématique la participation des communautés. Conjugués, ces deux éléments ont jusqu'ici permis de combattre efficacement ces trois maladies, mais ils ont aussi contribué à renforcer les systèmes de santé dans leur ensemble.

La participation des communautés et leur action dans la santé constituent un complément important, quoique souvent sous-financé, des services de santé classiques dispensés au sein des établissements de santé. Il est important de comprendre les synergies qui existent entre le système de santé officiel et le système communautaire pour orienter les investissements et ainsi obtenir de meilleurs résultats dans la lutte contre les trois maladies et dans d'autres domaines. L'objectif de la couverture sanitaire universelle – et de la sécurité sanitaire – ne pourra pas être atteint sans la participation des communautés. Leur participation est essentielle pour concevoir des interventions efficaces, pour mettre en œuvre des services de santé puis évaluer la portée, la solidité et la qualité de ces services, pour créer une demande pour des services, et pour toucher les populations qui ne se rendent pas systématiquement dans des dispensaires, en particulier les personnes vulnérables et marginalisées. La participation des communautés est également indispensable dans les actions de prévention et de promotion de la santé et des comportements sains et peut contribuer à réduire la pression exercée sur le système de santé. Les systèmes pour la santé faisant intervenir les communautés seront toujours les premiers à identifier les nouvelles menaces pesant sur la santé, à les signaler et à les contrer.

Le Cadre de **renforcement des systèmes communautaires**, élaboré pour la première fois en 2010 par le Fonds mondial, des organisations de la société civile et d'autres partenaires de développement, a aidé les candidats à concevoir, définir et quantifier plus clairement les efforts nécessaires afin de renforcer la participation des communautés et des organisations communautaires dans les programmes du Fonds mondial<sup>1</sup>. Il a également permis aux partisans des ripostes communautaires de mettre en avant l'importance de réaliser des investissements adaptés, et ce, dès les phases de planification avec les programmes nationaux de lutte contre les maladies, les instances de coordination nationale et les organisations maîtres d'œuvre.

Dans le prolongement de ce cadre, la nouvelle Stratégie du Fonds mondial 2017/2022 assoit l'engagement de ce dernier en faisant du *renforcement des systèmes et des ripostes communautaires* l'un des principaux piliers de l'objectif stratégique visant la mise en place de systèmes résistants et pérennes pour la santé<sup>2</sup>. À la différence des systèmes de santé, les systèmes résistants et pérennes pour la santé ne se limitent pas aux établissements de soins, mais s'ancrent profondément dans les communautés et permettent de toucher ceux qui ne se rendent pas systématiquement dans ces établissements, notamment les personnes les plus vulnérables et marginalisées<sup>3</sup>. Les systèmes pour la santé se concentrent sur les individus, et non sur les problèmes de santé ou les maladies.

---

<sup>1</sup> [https://www.theglobalfund.org/media/6428/core\\_css\\_framework\\_en.pdf](https://www.theglobalfund.org/media/6428/core_css_framework_en.pdf) (en anglais)

<sup>2</sup> <https://www.theglobalfund.org/fr/strategy/>

<sup>3</sup> [https://www.theglobalfund.org/media/1309/publication\\_rssh\\_focuson\\_en.pdf](https://www.theglobalfund.org/media/1309/publication_rssh_focuson_en.pdf) (en anglais)

La présente note d'information technique explique les raisons pour lesquelles le Fonds mondial a souhaité investir dans le renforcement des systèmes et ripostes communautaires, définit la portée du soutien qu'apporte le Fonds mondial et propose des orientations quant à la manière d'intégrer les systèmes et ripostes communautaires aux demandes de financement.

## II. Définitions et justification des investissements dans les systèmes et les ripostes communautaires

### 01 Qu'entend-on par systèmes et ripostes communautaires ?

L'amélioration de la santé résulte d'un éventail de politiques, de services et d'autres activités élaborés et mis en œuvre par une grande variété d'acteurs. Ces acteurs comprennent les systèmes gouvernementaux ou de santé publique (composés des établissements de santé publique, des organismes de réglementation et de gouvernance et des professionnels de la santé employés par l'État), mais aussi des membres et groupes appartenant aux communautés, des organisations et des réseaux communautaires, des organisations non gouvernementales, des organisations confessionnelles et des organisations du secteur privé, formel et informel. L'ensemble de ces intervenants constitue le système global complexe qui protège et promeut la santé et les droits de l'Homme.

Le Fonds mondial utilise le terme « **riposte communautaire** » (ou encore réponse ou action communautaire) pour désigner les moyens qu'emploient les communautés pour surmonter leurs difficultés et répondre à leurs besoins. Les communautés les plus touchées par certaines maladies et difficultés ont donc la capacité unique, mais aussi la responsabilité, d'identifier, de comprendre et de satisfaire les besoins des personnes qui sont en situation de vulnérabilité et à la marge de la société et, de ce fait, ne peuvent accéder équitablement aux services de santé et autres services de base. Pensons notamment aux populations rurales et mal desservies, aux personnes trop démunies pour accéder aux soins de santé, aux femmes et aux jeunes, aux migrants sans papiers, aux populations autochtones, aux professionnels du sexe, aux homosexuels et autres hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes, aux personnes transgenres, aux consommateurs de drogues, aux détenus, aux personnes en situation de handicap ainsi qu'aux personnes vivant avec le VIH et le sida, la tuberculose et le paludisme. Bien souvent, les communautés doivent fournir elles-mêmes les services qui sont autrement inexistantes ou fermés aux populations-clés et aux populations les plus touchées et promouvoir le changement afin de répondre aux besoins de tous, et des populations exclues en particulier. De plus, les États sont les premiers garants des droits liés à la santé et des droits de l'Homme. Quand ils n'assument pas cette responsabilité, les acteurs communautaires peuvent avoir besoin d'intervenir en dehors des systèmes de santé officiels pour protéger les droits précités des populations laissées sur la touche, marginalisées ou criminalisées.

Les communautés peuvent agir de différentes manières en fonction de leurs capacités et du contexte. Ces actions comprennent :

- gestion et prestation de services, y compris de services cliniques en établissement de soins et de services de santé en dehors de ces établissements, tels que l'éducation par les pairs, la sensibilisation, le traitement, la prise en charge et le soutien au niveau communautaire ainsi que d'autres services sociaux ;

- soutien aux personnes marginalisées ou victimes de discrimination afin de les aider à accéder à des services de santé adaptés à leurs besoins ;
- actions de mobilisation auprès des personnes marginalisées afin d'améliorer les conditions sociales, y compris l'accès à des services de meilleure qualité ;
- prise en considération des déterminants de la santé au sens large, notamment les inégalités entre les genres et les violations des droits de l'Homme et autres obstacles qui leur sont liés ;
- plaider en faveur de politiques et de cadres législatifs favorables et appropriés, de la gouvernance, du suivi stratégique et de la responsabilité ;
- suivi des services et des programmes, et plaider en faveur d'une meilleure protection des droits de l'Homme et d'un meilleur accès aux soins de santé.

Le terme « **système communautaire** », assez générique, renvoie aux structures, mécanismes, processus et acteurs communautaires participant aux catégories d'interventions décrites ci-dessus. Les systèmes communautaires regroupent différents types d'entités : des membres de la communauté, des organisations et des réseaux communautaires formels et informels, ainsi que d'autres organisations de la société civile. Certains types de systèmes communautaires sont formels, alors que d'autres sont plutôt informels. Les systèmes un peu plus formels comprennent des programmes avec agents ou volontaires de santé communautaires. Pour les systèmes plus informels, on peut prendre pour exemple les groupes communautaires non enregistrés représentant des populations spécifiques ou vulnérables ou des groupes communautaires pour qui la mission principale n'est pas en lien avec la santé. Tous ces acteurs entretiennent des liens étroits avec les communautés et comprennent donc les difficultés que rencontrent les personnes les plus touchées par divers problèmes de santé.

Les systèmes communautaires sont généralement moins bien compris et reconnus que les autres composantes des systèmes résistants et pérennes pour la santé. En effet, dans de nombreux contextes, les acteurs communautaires suscitent une certaine hostilité. Souvent, ils sont jugés moins professionnels que les acteurs du secteur de la santé publique ou que les prestataires de soins du privé, ce qui est notamment le cas de ceux représentant les populations exclues, marquées par le rejet social, marginalisées ou même condamnées par la loi. Du reste, si les systèmes communautaires sont moins bien compris, c'est sans doute parce que leur périmètre et leur champ d'action sont beaucoup plus larges que ceux d'autres acteurs de la santé, s'étendant souvent bien au-delà de la prestation de services et des fonctions directement liées à la santé. Leur souplesse et leur réactivité constituent l'un de leurs points forts puisqu'ils peuvent s'adapter plus rapidement aux besoins, aux nouveaux développements et aux lacunes. Toutefois, tous ces aspects – couplés au déséquilibre des pouvoirs entre le système de santé officiel et les systèmes communautaires – expliquent aussi la pénurie chronique de moyens quand il s'agit de renforcer l'action communautaire en faveur de la santé.

Les systèmes et ripostes communautaires sont essentiels pour garantir que les programmes de santé sont complets et répondent aux besoins, en particulier en veillant à ce que les services de base aillent jusqu'au niveau des communautés (par exemple, tel est le cas pour les agents de santé communautaires qui fournissent des services de lutte contre le paludisme à des enfants de moins de cinq ans ou réalisant des dépistages de cas et des traitements DOTS pour la tuberculose) et en répondant aux besoins des groupes marginalisés (en particulier pour le plaider lié à chacune des maladies et pour atteindre les populations-clés exclues dans le contexte du VIH). Ils offrent également une plateforme cruciale pour élargir l'accès équitable

aux soins de santé. C'est pourquoi le Fonds mondial encourage tous les candidats à s'assurer que les groupes et les organisations communautaires jouent un rôle central dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des subventions du Fonds mondial et que les mécanismes de mise en œuvre dans le pays soient élaborés afin de permettre la participation de groupes emmenés par les communautés.

## 02 Qu'entend-on par renforcement des systèmes communautaires ?

Le Fonds mondial encourage vivement l'inclusion de mesures destinées à renforcer les systèmes et ripostes communautaires dans les demandes de subvention. Le renforcement des systèmes communautaires est défini comme une démarche qui favorise le développement de communautés, d'organisations, de groupes, de réseaux et de structures à assise communautaire informées, compétentes et coordonnées. Il permet à ces entités de contribuer à l'efficacité et à la pérennité des interventions au niveau communautaire, dans le domaine de la santé notamment, y compris au développement d'un environnement favorable et réactif. Il aide au renforcement de programmes de santé communautaires qui franchissent « le dernier kilomètre », en renforçant l'impact des programmes et en diminuant la charge qui pèse sur les établissements de santé.

De plus, le renforcement des systèmes communautaires est également important afin de s'assurer que les programmes atteignent les populations exclues et marginalisées pour qui la santé et les droits de l'Homme sont compromis, y compris les populations-clés, que le Fonds mondial décrit comme celles qui sont confrontées à un fort impact épidémiologique d'une des maladies associées à un accès limité aux services de lutte et/ou qui sont condamnées par la loi ou marginalisées d'une autre manière<sup>4</sup>. Le renforcement des systèmes communautaires vise à soutenir la mise en place d'organisations et de réseaux communautaires fonctionnels, à renforcer les capacités des organisations du secteur communautaire en matière de suivi des services et des programmes en faveur de la santé et des droits de l'Homme, à promouvoir le changement et la responsabilité, à renforcer l'organisation et la mobilisation communautaires, et à fournir des services efficaces directement aux communautés.

### III. Prévoir des investissements à l'appui du renforcement des systèmes et ripostes communautaires dans les subventions du Fonds mondial

Les interventions axées sur le renforcement des systèmes et des actions communautaires peuvent et doivent être inscrites tant dans les demandes de financement par maladie que dans celles visant la mise en place de systèmes résistants et pérennes pour la santé. Il existe de multiples façons d'impliquer les communautés dans la mise en œuvre des programmes ciblant une maladie ou le renforcement global des systèmes pour la santé, sachant que la quasi-totalité des interventions fondamentales peuvent gagner en efficacité si elles s'appuient sur la participation des communautés. En milieu communautaire, les patients experts peuvent contribuer à la mission de conseil et d'accompagnement des centres de santé, les agents de santé communautaires et les travailleurs pairs peuvent aller au contact des

---

<sup>4</sup> Définition des populations-clés par le Fonds mondial : <https://www.theglobalfund.org/fr/key-populations/>

communautés et leur fournir des informations, des services essentiels, des dépistages et les aider pour l'observance des traitements dans certains cas, et les groupes communautaires peuvent fournir certaines formes de soutien qui ne sont pas procurées par les services de santé. On trouve dans chacune des notes d'information relatives au sida, à la tuberculose, au paludisme et à la mise en place de systèmes résistants et pérennes pour la santé, ainsi que dans les fiches techniques qui les accompagnent, une section consacrée au rôle des interventions communautaires dans l'impact des subventions.

Afin d'améliorer les résultats en matière de santé, il est important que les candidats examinent attentivement la manière de renforcer la participation des communautés (y compris les organisations communautaires) dans chacun des différents programmes qui sont compris dans la demande. Pour certaines interventions, il faut prévoir plusieurs stratégies distinctes afin de toucher différentes populations. On peut faire en sorte que certains services soient proposés par les acteurs du secteur officiel de la santé, mais aussi prévoir des actions de proximité pilotées par les communautés – la détection des cas et le dépistage constituent de bons exemples d'interventions pouvant être optimisées grâce à des approches diversifiées de la prestation de services. Pour d'autres types d'interventions, telles que la mobilisation communautaire ou l'éducation par les pairs, on peut faire le choix de centrer exclusivement les efforts sur les actions pilotées par les communautés.

Lors de l'élaboration des stratégies et des budgets afférents à leurs programmes, les candidats doivent décrire dans les grandes lignes l'approche qui générera un impact optimal. En d'autres termes, chaque candidat doit veiller à définir les moyens les plus efficaces de travailler auprès des populations les plus touchées par la maladie et l'exclusion. Pour chaque intervention inscrite dans une demande de financement, le candidat devra préciser les rôles que les communautés sont appelées à jouer à l'appui de la mise en œuvre de l'intervention et devra chiffrer le coût de ces activités en conséquence. Dans la description narrative à fournir dans la demande de financement, le candidat devra expliquer quels sont les différents éléments des actions communautaires et notamment décrire les types d'entités communautaires amenées à participer (par exemple, agents de santé communautaires, organisations à ancrage communautaire, groupes communautaires sans existence officielle, réseaux de populations-clés ou concernées, etc.).

Au-delà de prévoir la manière dont les communautés participeront à la mise en œuvre de chaque intervention, le candidat doit veiller à assurer une certaine continuité entre les différentes interventions et garantir l'efficacité terrain des actions communautaires. Pour ce faire, il peut établir des directives, des outils et des systèmes d'orientation, prévoir des formations aux différents types d'intervention ou de prestation de services, et mettre en place des outils de suivi et d'évaluation. Tous ces éléments devront être chiffrés et intégrés aux demandes de financement ; ils seront rattachés au module ou à l'intervention ad hoc et décrits dans la section prévue à cet effet du formulaire de demande de financement. On trouvera des exemples dans l'encadré ci-dessous.

<b>Module</b>	<b>Intervention</b>	<b>Activité</b>	<b>Le plan et le budget peuvent inclure :</b>
Programmes complets destinés aux professionnels du sexe et à leurs clients	Services de dépistage du VIH destinés aux professionnels du sexe	Dépistage en milieu communautaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Matériels d'analyses biologiques</li> <li>• Équipement (dépistage itinérant)</li> <li>• Formation des pairs intervenant dans le dépistage</li> <li>• Directives</li> <li>• Outils d'orientation et de suivi et d'évaluation</li> </ul>
Prise en charge et prévention de la tuberculose	Principales populations touchées – autres	Prise en charge et prévention de la tuberculose en milieu communautaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Matériels et équipements pertinents</li> <li>• Formation des agents communautaires/aidants veillant à l'observance des traitements</li> <li>• Outils d'orientation et de suivi et d'évaluation</li> </ul>
Lutte contre le vecteur du paludisme	IEC/CCC	Information et sensibilisation au niveau communautaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation des agents communautaires/volontaires</li> <li>• Élaboration de supports de communication</li> </ul>

Les organisations communautaires et les volontaires peuvent évidemment travailler pour les trois maladies et pour la santé de manière plus générale. Le cadre modulaire du Fonds mondial comprend également un module entièrement consacré au renforcement des systèmes communautaires, lequel est rattaché à la matrice sur les systèmes résistants et pérennes pour la santé. Les activités qui participent au renforcement des systèmes et ripostes communautaires, telles que la formation, le renforcement des capacités, la coordination et la mise au point de dispositifs et outils, peuvent également être rattachées à ce module, même s'il a surtout vocation à englober des actions plus générales de renforcement des capacités au profit des organisations et réseaux communautaires et de la société civile, et non à appuyer des volets programmatiques bien précis, tels que décrits ci-dessus. Il conviendra également d'inscrire ici les investissements injectés dans le renforcement des capacités des groupes communautaires et de la société civile travaillant sur le sida, la tuberculose et le paludisme. Ceux-ci sont expliqués ci-dessous (interventions 3 et 4).

Par ailleurs, le module de renforcement des systèmes communautaires comprend deux autres interventions essentielles : 1) suivi au niveau communautaire de l'obligation de rendre des comptes, 2) plaidoyer en faveur de la responsabilité sociale. Or, ces éléments sont deux piliers fondamentaux de la mise en place d'actions et de systèmes communautaires



robustes, en ce qu'ils favorisent l'appropriation des interventions par les communautés et le respect de l'obligation de rendre des comptes. Pilotées par les communautés, les actions de suivi et de plaidoyer permettent aux membres de ces communautés de recueillir des informations sur l'accès aux services et l'efficacité des programmes, puis d'interpréter et d'utiliser ces informations pour travailler aux côtés des prestataires de services et des programmes à l'amélioration de la qualité et au ciblage de leurs interventions. Le fait de soutenir ces actions permet également aux communautés d'aborder de manière décloisonnée la lutte contre les trois maladies et de concevoir des campagnes efficaces de mobilisation de ressources à l'appui des interventions menées contre les trois maladies et destinées à stimuler les investissements dans des systèmes résistants et pérennes pour la santé.

### **Intervention 1 : Suivi au niveau communautaire de l'obligation de rendre des comptes**

***Portée et description :** les organisations communautaires et autres groupes communautaires sont renforcés pour suivre, documenter et analyser les résultats des services de santé et fonder les activités de responsabilisation, d'amélioration de la qualité, de plaidoyer et de politiques à partir de cette analyse. Les organisations communautaires établissent et mettent en œuvre des mécanismes pour le suivi constant des politiques de santé et pour la performance et de la qualité de tous les services, de toutes les activités et interventions et de tous autres facteurs pertinents concernant la maladie, y compris la prévention, les services de soins et de soutien, le financement des programmes, les problèmes et les défis du contexte local (comme la discrimination, les inégalités liées au genre et d'autres problèmes en lien avec les droits de l'Homme), qui constituent des obstacles entravant une riposte efficace face à la maladie et pour un environnement favorable.*

Il existe différentes façons de mener un suivi efficace au niveau communautaire. Depuis peu, l'accent est mis sur l'utilisation des technologies de l'information pour recueillir et transmettre les données afin qu'elles puissent être utilisées pour le dialogue et le plaidoyer, non seulement au niveau local, mais aussi au niveau national - par exemple en utilisant la communication par téléphone portable ou par SMS. Les initiatives efficaces de suivi communautaire sont souvent fondées sur les mécanismes de responsabilisation communautaires en place ou sur les structures locales de prise de décision. Toutefois, il ne faut pas oublier que les structures existantes peuvent renforcer l'exclusion de groupes déjà exclus ou marginalisés. Les programmes visant à soutenir les populations exclues ou marginalisées, y compris les « populations-clés » dans le contexte du VIH et du sida, devraient tenir compte de cette réalité lors du choix du type de mécanisme de suivi à développer.

Comme pour toutes les autres interventions de renforcement des systèmes communautaires, les demandes de financement incluant ce type d'intervention doivent préciser les coûts de recrutement et de renforcement des ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre.

## Exemples d'activités : Suivi au niveau communautaire de l'obligation de rendre des comptes

Élaboration et la planification des mécanismes de suivi et de documentation au niveau communautaire tels que des observatoires des services.
Conception, création et maintien de programmes de recherche, d'outils et de systèmes de suivi et de documentation au niveau communautaire.
Surveillance ou élaboration des indicateurs afin de mesurer les droits garantis par la loi, les inégalités liées au genre et l'accès inégal aux services pour les populations-clés.
Équipement de suivi (par exemple, technologies de l'information pertinentes).
Mise en œuvre d'un suivi pour les activités de reddition de comptes (y compris le suivi des données de référence, la collecte des données par les communautés, les discussions avec les prestataires de services ainsi que l'utilisation et l'évaluation des données officielles/gouvernementales).
Classement, centralisation et analyse des données de suivi et élaboration de recommandations et de demandes d'amélioration.
Publication et diffusion des données de suivi et des recommandations communautaires.
Assistance technique (par exemple la supervision, l'encadrement) et formation.
Formation des chercheurs/personnes assurant le suivi au niveau communautaire.

### Intervention 2 : Plaidoyer pour la responsabilité sociale

**Portée et description :** *les prestataires de services, les programmes nationaux, les décideurs et les dirigeants locaux et nationaux sont responsables devant les organisations du secteur communautaire de l'efficacité des services qu'ils fournissent, des activités et des autres initiatives qu'ils conduisent, ainsi que de la protection et de la promotion des droits de l'Homme et de l'égalité des genres. Les communautés et les populations affectées mènent des actions de consensus, de dialogue et de plaidoyer aux niveaux local et national, destinées à demander des comptes aux acteurs de la riposte à la maladie, notamment les services de santé, les programmes spécifiques à la maladie, et sur des questions à portée plus large comme la discrimination, l'inégalité entre les genres et le financement durable, et en vue d'induire des transformations sociales.*

Un solide mécanisme de retour d'information et des actions de plaidoyer à l'échelon communautaire sont essentiels pour encourager les prestataires de services, les autorités et les décideurs à cerner et à résoudre les problèmes. Les organisations du secteur communautaire utilisent diverses tactiques pour canaliser le retour d'information et demander des comptes à ceux qui occupent une position influente. Souvent, les prestataires et les autorités acceptent volontiers le retour d'information et les conseils des communautés et travaillent en étroite collaboration avec elles ; toutefois, il est également fréquent que les expériences communautaires soient écartées ou ignorées et que les organisations communautaires doivent plaider de manière plus proactive et visible afin d'avoir un impact. Elles disposent pour ce faire d'outils variés comme les nouvelles technologies pour le partage

des connaissances et le plaidoyer (par exemple, les réseaux sociaux ou les alertes en ligne) ainsi que le dialogue au niveau communautaire entre les communautés touchées, les autorités locales et les prestataires de services. Pour que le plaidoyer soit efficace, il est important de veiller à ce que les membres de la communauté soient informés et en capacité de communiquer, de promouvoir le changement, d'améliorer l'environnement au niveau local et, le cas échéant, de soutenir les efforts déployés pour élargir ce plaidoyer au niveau national et même régional.

### **Exemples d'activités : Plaidoyer pour la responsabilité sociale**

Planification des actions de consensus, de dialogue et de plaidoyer avec les décideurs et les prestataires de services aux niveaux local et national.
Consultations avec les membres des communautés.
Consultations avec les représentants gouvernementaux concernés.
Élaboration et diffusion de produits/documents pour le plaidoyer.
Mise en place d'activités de plaidoyer (par exemple, réunions, campagnes, événements publics de plaidoyer).
Soutien de la participation des acteurs communautaires (y compris des populations-clés) aux instances décisionnelles/consultatives locales et nationales.
Assistance technique (par exemple la supervision, l'encadrement) et formation.

### **Intervention 3 : Mobilisation sociale, renforcement des liens communautaires, collaboration et coordination**

**Portée et description (ressources humaines requises comprises) :** les communautés et les populations affectées participent à des activités afin d'améliorer leur santé et leur environnement. Action communautaire, établissement d'organisations communautaires et création de réseaux et de liens efficaces avec d'autres acteurs et des mouvements à portée plus large comme les mouvements pour le respect des droits de l'Homme et les mouvements de femmes. Lorsque les communautés, les acteurs de ces communautés et d'autres parties prenantes entretiennent de solides relations formelles et informelles, ils peuvent travailler de manière complémentaire et mutuellement bénéfique à l'optimisation des ressources et à la réduction des doubles emplois et concurrences inutiles.

### **Exemples d'activités : mobilisation sociale, renforcement des liens communautaires, collaboration et coordination**

Activités de mobilisation communautaire/sociale (évaluations participatives, réunions communautaires et identification des problèmes, cartographie des efforts communautaires et planification notamment).
Soutien à la création d'organisations communautaires.
Élaboration et maintien de mécanismes de coordination et de planification conjointe destinés à établir des liens entre les acteurs communautaires et avec les autres acteurs concernés, aux niveaux local, national, régional et international.

Élaboration et maintien de mécanismes d'orientation entre les différents prestataires de services, en particulier entre les prestataires communautaires et ceux d'autres secteurs et au-delà des frontières, le cas échéant.
Constitution et soutien de réseaux de groupes communautaires (de lutte contre le VIH, la tuberculose, le paludisme, de promotion de la santé et de défense des femmes), en particulier de populations-clés, pour s'assurer que la représentation et le plaidoyer au niveau national sont efficaces et permettre le partage d'expériences, le mentorat, etc.
Soutien de base (prise en charge des frais de transport notamment) pour favoriser la participation de représentants des communautés aux mécanismes de coordination.
Création de programmes pour le personnel de santé communautaire, renforcement, intégration aux systèmes de santé et création de liens avec les systèmes communautaires.
Création de groupes communautaires (comités de santé, par exemple) dont le mandat prévoit la coordination et la constitution de réseaux, l'identification des problèmes/obstacles et de solutions, des actions de mobilisation, un soutien, la création de liens en relation avec le système de santé, etc.
Sensibilisation des membres des communautés à leurs droits, comme indiqué dans les engagements des prestataires de services.
Assistance technique (par exemple la supervision, l'encadrement) et formation.

#### **Intervention 4 : Renforcement des capacités institutionnelles, planification et développement du leadership dans le secteur communautaire**

***Portée et description (ressources humaines requises comprises) :*** renforcement des capacités des groupes, des organisations et des réseaux du secteur communautaire dans divers domaines pour leur permettre de remplir leur rôle en matière de prestation de services, de mobilisation sociale, de suivi et de plaidoyer. Comprend le soutien à la planification, au développement institutionnel et organisationnel, au développement des systèmes, aux ressources humaines, au leadership et à l'organisation du secteur communautaire. Mise à disposition de ressources financières stables et prévisibles pour les communautés et gestion appropriée des ressources financières par les groupes, organisations et réseaux communautaires. Mise à disposition du secteur communautaire d'un soutien financier, matériel et technique suffisant pour lui permettre de remplir son rôle en matière de prestation de services, de mobilisation sociale, de suivi et de plaidoyer.

La plupart des structures formelles impliquées dans la prestation de soins de santé – dispensaires, hôpitaux, services sociaux et ministères de la santé – sont établies depuis longtemps et disposent d'une infrastructure de base, de systèmes et de ressources humaines. Là où il existe des faiblesses, la plupart des pays disposent d'une feuille de route pour les corriger et investir dans le système de santé. C'est rarement le cas pour les systèmes communautaires qui rassemblent une multitude de petites organisations autonomes aux capacités, rôles et priorités très variés.

Si l'on veut renforcer les systèmes communautaires, il est donc essentiel de fournir un soutien de base pour améliorer les capacités de ces organisations, afin qu'elles puissent vraiment jouer

un rôle de premier plan dans la mobilisation des communautés, la promotion de l'obligation de rendre des comptes, le plaidoyer en faveur du changement et la prestation de nombreux types de services sanitaires et sociaux au niveau communautaire. Il s'agit notamment de soutenir les organisations individuelles (renforcement organisationnel, gestion et leadership, gestion financière, ressources humaines, compétences techniques) et le développement de systèmes de mentorat. Les systèmes de renforcement des capacités destinés aux organisations du secteur communautaire peuvent mettre en œuvre des interventions à court et à plus long terme adaptées aux besoins de chaque organisation. Les travailleurs/volontaires communautaires pourront aussi suivre des formations sur des questions qui ne sont pas abordées ailleurs, par exemple, l'éthique professionnelle, les droits de l'Homme, la prise en compte du genre et l'égalité des genres ainsi que la réduction du rejet social.

En plus de l'appui au renforcement des capacités des organisations individuelles, cette intervention peut également fournir un soutien au niveau des « systèmes ». Il peut s'agir d'un soutien à l'organisation du secteur de la communauté dans son ensemble, des évaluations des besoins pour le secteur et la planification stratégique pour les systèmes communautaires.

**Exemples d'activités : renforcement des capacités institutionnelles, planification et développement du leadership dans le secteur communautaire**

Évaluation des besoins en matière de ressources humaines, de systèmes, d'équipement, de développement organisationnel et institutionnel, de leadership, etc.
Mise à disposition de ressources aux fins d'un soutien institutionnel, y compris une assistance juridique, un soutien pour l'enregistrement, etc.
Planification, gestion et formulation de politiques étayées par des données probantes pour les systèmes communautaires.
Développement de systèmes pour planifier l'action communautaire.
Élaboration et mise en œuvre de systèmes et de politiques de recrutement, de supervision, de motivation et de soutien des travailleurs et des volontaires communautaires.
Renforcement des capacités en matière de leadership, de gestion de projets, de gestion et de supervision des volontaires, de motivation.
Perfectionnement professionnel des travailleurs/volontaires communautaires sur des questions non abordées ailleurs, par exemple, l'éthique professionnelle, les droits de l'Homme, la prise en compte du genre et l'égalité des genres ainsi que la réduction du rejet social.
Formation des organisations communautaires dans des domaines techniques spéciaux tels que la protection de l'enfance, la protection sociale, l'intégration des questions de genre, le travail avec les communautés criminalisées ou marginalisées, la prestation de services intégrés de prise en charge de la tuberculose et du VIH, la prise en charge intégrée des cas au niveau communautaire, la résistance aux médicaments, les vérifications communautaires telles que l'autopsie verbale pour déterminer les causes de décès.
Renforcement des compétences et des infrastructures de communication.
Programmes de mentorat pour les acteurs du secteur communautaire (dirigeants et volontaires).
Élaboration de systèmes en vue d'une distribution des crédits rationnelle, transparente et efficace aux organisations du secteur communautaire dans le cadre de la riposte nationale et, si nécessaire, pour des questions négligées, en dehors de ce cadre.

Renforcement des capacités des groupes, organisations et réseaux communautaires en matière d'investissement stratégique des ressources, de planification financière, de gestion financière et de mobilisation des ressources, ainsi que de planification pour la durabilité.
Élaboration, gestion et, si possible, standardisation des systèmes de rémunération des travailleurs de proximité et des volontaires communautaires ou mise en place d'autres mesures incitatives et d'activités de soutien génératrices de revenus.
Achats d'infrastructure, d'équipement et d'autres matériels et ressources nécessaires aux groupes, organisations et réseaux communautaires correspondant à leurs besoins et à leurs rôles dans la riposte.
Participation aux frais ordinaires de fonctionnement organisationnels en fonction des rôles joués par chacun dans le cadre de la riposte nationale.
Élaboration et diffusion de bonnes pratiques pour la prestation et la mise en œuvre de services du secteur communautaire (protocoles, supervision et gestion).
Développement de l'obligation de rendre des comptes et de plans de gouvernance pour les dirigeants des groupes, organisations et réseaux.
Élaboration de systèmes de suivi et d'évaluation et d'autres outils de collecte de données concernant les actions pilotées par les communautés, partage des informations et intégration de ces informations aux systèmes de suivi nationaux.
Adaptation des outils d'évaluation du secteur de la santé pour s'assurer qu'ils prennent en compte les systèmes communautaires et le renforcement de ces systèmes.
Création/soutien de centres d'assistance communautaires fournissant un éventail de services : information, dépistage et conseil, orientation, soutien par les pairs, services de proximité aux personnes et aux communautés affectées, assistance juridique.
Identification et soutien à l'élaboration de services du secteur communautaire essentiels mais manquant de moyens, tels que les services de défense des droits de l'Homme et les services juridiques, ainsi que de liens avec les services de protection sociale et pour l'égalité des genres.
Planification de la prestation de services pilotée par le secteur communautaire, y compris le suivi, la supervision, l'assurance qualité, les liens et les orientations vers d'autres services.
Organisation de séminaires pour le personnel/les volontaires.
Assistance technique.



#### IV. Orientation pour le renforcement des systèmes et ripostes communautaires dans les demandes de financement adressées au Fonds mondial

On trouvera dans cette section des directives complémentaires sur la manière d'intégrer des investissements pour le renforcement des actions et systèmes communautaires dans les demandes de financement adressées au Fonds mondial.

- 1. Veiller à ce que les organisations du secteur communautaire et les représentants des populations-clés et des populations les plus touchées soient pleinement associés à l'élaboration des demandes de financement des programmes de lutte contre le sida, la tuberculose, le paludisme et de mise en place de systèmes résistants et pérennes pour la santé**

Les directives des instances de coordination nationale, les critères d'admissibilité et les directives des demandes de financement du Fonds mondial soulignent la nécessité d'une participation significative des communautés dans le processus de demande de financement. Cette participation est particulièrement importante afin de s'assurer que les demandes de financement comprennent des programmes appropriés pour le renforcement des actions et des systèmes communautaires. Par conséquent, il est important que les demandes de financement indiquent la manière dont les représentants du secteur communautaire ont participé non seulement à la prise de décision relative au choix ou à l'établissement des priorités des programmes à inclure dans la demande de financement, mais aussi aux discussions et aux décisions sur la manière dont ces programmes prioritaires allaient être mis en œuvre afin d'obtenir le meilleur impact possible.

- 2. Planifier les rôles qui incomberont aux organisations du secteur communautaire dans la mise en œuvre des programmes et le renforcement de l'impact**

Comme le décrit la première partie de cette note d'information technique, la nouvelle stratégie du Fonds mondial réaffirme le rôle des organisations communautaires et de la société civile dans la mise en œuvre des interventions, tant dans les programmes spécifiques aux maladies et que les programmes visant la mise en place de systèmes résistants et pérennes pour la santé. Les interventions des cadres modulaires s'appliquant au sida, à la tuberculose, au paludisme

et à la mise en place de systèmes résistants et pérennes pour la santé peuvent être mises en œuvre par des organisations de tout secteur : la démarche susceptible d'être la plus efficace dans chaque contexte sera adoptée.

Lorsque les candidats commencent à planifier le dialogue au niveau du pays, il est recommandé qu'ils prennent pleinement en considération le rôle que les organisations communautaires joueront dans la mise en œuvre des programmes et qu'ils définissent clairement les types d'organisations qui participeront à chaque module. Dans les demandes de financement, il conviendra d'ajouter les services fournis par les communautés à la liste des prestations de services assurées par les autres secteurs – multiplier les canaux de prestation de ces services est une stratégie importante pour optimiser l'impact et atteindre les populations marginalisées.

### **3. Veiller à ce que les actions communautaires s'inscrivent à l'appui des efforts engagés pour lever les obstacles liés aux droits de l'Homme et aux questions de genre**

Souvent, les organisations communautaires et de la société civile sont particulièrement bien placées pour identifier les normes sociales négatives, ainsi que les inégalités de genre et les obstacles liés aux droits de l'Homme qui ont des répercussions sur les efforts déployés pour l'amélioration de la santé des populations. Elles sont aussi souvent bien équipées pour mettre en œuvre les activités et les programmes qui s'attaquent à ces problèmes. Étant donné l'accent tout particulier mis par le Fonds mondial sur l'élimination des obstacles liés aux droits de l'Homme et aux genres, il est important que les demandes de financement décrivent la manière dont les organisations communautaires vont participer à ces efforts afin de les rendre efficaces.

### **4. Évaluer les besoins de renforcement des systèmes communautaires et y répondre, y compris par les activités de plaidoyer et les obligations de rendre des comptes**

Les demandes de financement pour le renforcement des systèmes communautaires devraient être fondées sur les évaluations existantes des besoins de ces derniers. Il est possible qu'un travail d'évaluation supplémentaire soit nécessaire au cours de l'élaboration de la demande de financement pour s'assurer que les plans du renforcement des systèmes communautaires ont une base solide. Là où les organisations du secteur communautaire participent à la réalisation de la programmation de base, les candidats devraient déjà avoir une idée des types et du nombre d'organisations engagées.

En même temps, comme l'indique le module de renforcement des systèmes communautaires, les organisations du secteur communautaire ont un rôle à jouer non seulement dans l'exécution des programmes, mais aussi en matière de suivi et de plaidoyer. Les besoins de renforcement des systèmes communautaires de toutes les organisations du secteur communautaire, quel que soit leur rôle, doivent être évalués afin de s'assurer que les plans de renforcement des systèmes communautaires sont conçus pour y répondre. Il faut par ailleurs veiller à ce qu'ils soutiennent autant les actions communautaires ciblant chaque maladie individuellement que celles à caractère transversal.



Le diagnostic des besoins doit se faire dans le cadre du dialogue infranational, en consultation et en accord avec un large éventail d'organisations communautaires, et non se limiter au seul niveau national ou être piloté par des consultants ou par des groupes de travail des instances de coordination nationale. Les besoins peuvent être évalués selon des méthodes en face à face, mais aussi au moyen d'enquêtes en ligne ou téléphoniques et de réunions nationales ou infranationales. Des conseils et un soutien externes pourront aider le secteur à clarifier les besoins de façon non menaçante. Ce processus peut non seulement contribuer à quantifier les besoins en matière de renforcement des systèmes communautaires, mais aussi aider les instances de coordination nationale, et au final les bénéficiaires principaux, à mieux comprendre le système communautaire, le profil des organisations du secteur communautaire et ce qu'ils peuvent attendre de ces organisations. Il peut également aider à identifier les lieux où les structures communautaires n'existent pas ou sont dormantes et donc mettre en évidence les actions de mobilisation communautaire ou sociale prioritaires à inclure dans les plans de renforcement des systèmes communautaires.

Dans l'idéal, toutes ces évaluations devront être réalisées avant que la demande de financement à adresser au Fonds mondial ne soit élaborée. Les principales questions à se poser pour évaluer les besoins en matière de renforcement des systèmes communautaires sont les suivantes :

- Quel est le mode de fonctionnement des systèmes et ripostes communautaires déjà en place ?
- Quelles sont les faiblesses des systèmes et des liens actuels ?
- Comment ces systèmes et ces liens peuvent-ils être renforcés ?
- Comment ces activités de renforcement contribueront-elles à rendre le système fonctionnel et cohérent ?
- Quels sont les obstacles à surmonter pour assurer une programmation efficace et quel rôle les organisations du secteur communautaire peuvent-elles jouer dans leur élimination ?
- De quel soutien les organisations du secteur communautaire ont-elles besoin pour assurer le suivi des programmes et plaider en faveur du respect de l'obligation de rendre des comptes ?

Plusieurs outils d'évaluation des besoins apparaissent dans les ressources à la fin de cette note d'information technique.

##### **5. Quand faire une demande de financement pour le renforcement des systèmes communautaires dans le cadre d'un module spécifique à une maladie et quand le faire dans une demande pour la mise en place de systèmes résistants et pérennes pour la santé**

Comme cela a déjà été indiqué, les investissements en faveur de systèmes résistants et pérennes pour la santé sont ceux qui ont un impact sur au moins deux des trois maladies et sur la santé de manière plus générale. Il faudra en tenir compte pour déterminer si une action particulière de renforcement des systèmes communautaires doit être rattachée à une demande de financement spécifique à une maladie ou à une demande ciblant la mise en place de systèmes résistants et pérennes pour la santé. Ainsi :

- Une demande de financement portant sur un projet de suivi communautaire axé principalement sur le suivi de l'accès équitable aux services liés à la tuberculose devra être rattachée à l'intervention de suivi communautaire du module « systèmes résistants et pérennes pour la santé – renforcement des systèmes communautaires » d'une demande ciblant la tuberculose.
- Une demande de financement portant sur un projet de suivi communautaire axé sur l'accès à une gamme de services de santé, concernant au moins deux des trois maladies, voire sur des questions comme l'absentéisme du personnel de santé et le coût des soins de santé génériques, devra être rattachée à l'intervention de suivi communautaire d'une demande ciblant la mise en place de systèmes résistants et pérennes pour la santé.
- Une demande de renforcement organisationnel, de développement des systèmes de ressources humaines ou de soutien communautaire d'organisations de prise en charge du sida ou de groupes communautaires comme les collectifs de professionnels du sexe travaillant sur la prévention du VIH, fera partie des interventions pertinentes de renforcement des systèmes communautaires, dans une candidature liée au VIH. En revanche, une demande de financement portant sur le renforcement organisationnel, l'apport de ressources humaines ou le travail communautaire sur le droit à la santé en général sera généralement intégrée aux modules et interventions pertinents d'une demande de subvention ciblant la mise en place de systèmes résistants et pérennes pour la santé.

Dans le cadre d'une demande axée sur les systèmes résistants et pérennes pour la santé, les demandes de financement portant sur des actions de renforcement des systèmes communautaires peuvent également aborder des besoins transversaux plus complexes, par exemple le renforcement des capacités en vue d'une délégation des tâches des centres de traitement aux acteurs de santé communautaires, le suivi des comptes nationaux de santé, ainsi que la sensibilisation aux aspects de l'accès au traitement liés à la réglementation et à la propriété intellectuelle, s'ils ne sont pas spécifiques à l'une des trois maladies<sup>5</sup>. Compte tenu de l'importance qu'il y a à intégrer les prestations de services et à renforcer les systèmes pour la santé en générale, il est vivement conseillé d'insérer le renforcement des systèmes communautaires aux demandes ciblant la mise en place de systèmes résistants et pérennes pour la santé.

## **6. S'inscrire dans le prolongement des plans nationaux de lutte contre les maladies et des stratégies sectorielles de santé**

Le Fonds mondial défend depuis longtemps le principe selon lequel les financements doivent être accordés sur la base de stratégies nationales solides. Souvent, cependant, la société civile et les communautés ne participent pas de manière significative aux processus de planification stratégique nationaux. Les systèmes et les actions communautaires sont alors les grands absents des plans stratégiques nationaux, qu'ils ciblent une maladie particulière ou le secteur de la santé dans son ensemble, si bien que ces instruments ne laissent qu'une marge de manœuvre limitée, voire nulle, pour l'implication ou le renforcement du secteur communautaire.

---

<sup>5</sup> Toutes les activités spécifiques à l'une des trois maladies doivent figurer dans la demande de financement pour cette maladie.

Étant donné que le Fonds mondial accorde beaucoup d'importance aux stratégies nationales, si l'on veut aiguiller une part plus importante du soutien du Fonds mondial vers les systèmes et les actions communautaires, il faut s'assurer, avant même que la phase de planification ou d'élaboration des demandes ne commence, que ces systèmes et actions sont suffisamment décrits et soutenus dans les stratégies nationales. Afin de renforcer l'assise des demandes de financement adressées au Fonds mondial, les processus de planification et d'examen à mi-parcours des plans stratégiques nationaux en faveur de la santé, des politiques nationales de santé et des plans stratégiques de lutte contre les maladies doivent être mis à profit pour évaluer et renforcer les systèmes et les actions communautaires.

#### **7. Obtenir une assistance technique afin d'appuyer l'intégration efficace des ripostes et des systèmes communautaires dans les demandes de financement**

Il existe de nombreuses sources d'assistance technique qui peuvent appuyer l'engagement communautaire dans les processus de demandes de financement et qui peuvent apporter leurs compétences à la conception et à l'intégration des ripostes et des systèmes communautaires. Les initiatives d'assistance technique mondiales sont disponibles sur le site internet du Fonds mondial : <https://www.theglobalfund.org/fr/funding-model/technical-cooperation/>.

Par ailleurs, les plates-formes régionales de communication et de coordination pour les questions liées aux communautés, aux droits et au genre peuvent vous conseiller sur les sources d'assistance technique disponibles aux niveaux régional et national. Vous pouvez les contacter par l'intermédiaire de leurs sites internet :

- Plateforme régionale Afrique francophone : Réseau accès aux médicaments essentiels (RAME) [www.prf-fondsmondial.org](http://www.prf-fondsmondial.org)
- Plateforme régionale Amérique latine et Caraïbes : Centre régional d'assistance technique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CRAT, Via Libre) <http://plataformalac.org>
- Plateforme régionale Asie et Pacifique : APCASO <http://apcaso.org/>
- Plateforme régionale Moyen-Orient et Afrique du Nord : Coalition internationale pour la préparation aux traitements (ITPC-MENA) [www.facebook.com/PlateformeRegionalMENA](http://www.facebook.com/PlateformeRegionalMENA)
- Plateforme régionale Afrique anglophone : Eastern Africa National Networks of AIDS Service Organisations (EANNASO) [www.eannaso.org/anglorccp](http://www.eannaso.org/anglorccp)
- Plateforme régionale Europe de l'Est et Asie centrale : [www.eecapplatform.org](http://www.eecapplatform.org)

## V. Documents et ressources complémentaires

- Civil Society Success on the Ground CSS and DTF: Nine Illustrative Case Studies/Alliance internationale contre le VIH/sida (en anglais) [http://www.aidsdatahub.org/sites/default/files/documents/Civil\\_society\\_success\\_on\\_the\\_ground.pdf.pdf](http://www.aidsdatahub.org/sites/default/files/documents/Civil_society_success_on_the_ground.pdf.pdf)
- Community involvement in rolling back malaria ; Pour un monde sans paludisme/OMS 2002 (en anglais) [http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/67822/1/WHO\\_CDS\\_RBM\\_2002.42.pdf](http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/67822/1/WHO_CDS_RBM_2002.42.pdf)

- Community involvement in tuberculosis care and prevention: Guiding principles and recommendations based on a WHO review; OMS 2008 (en anglais)  
[http://www.stoptb.org/wg/tb\\_hiv/assets/documents/9789241596404\\_eng.pdf](http://www.stoptb.org/wg/tb_hiv/assets/documents/9789241596404_eng.pdf)
- Community Systems Strengthening and Key Populations: A Policy Discussion paper; Forum mondial sur les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes et le VIH, 2013 (en anglais) [http://msmgf.org/wp-content/uploads/2015/09/CSS\\_and\\_Key\\_Populations\\_3oct2013.pdf](http://msmgf.org/wp-content/uploads/2015/09/CSS_and_Key_Populations_3oct2013.pdf)
- Cadre de renforcement des systèmes communautaires, 2014 (en anglais)  
[https://www.theglobalfund.org/media/6428/core\\_css\\_framework\\_en.pdf](https://www.theglobalfund.org/media/6428/core_css_framework_en.pdf)
- Directives et outils de suivi et d'évaluation du Fonds mondial (en anglais)  
<https://www.theglobalfund.org/en/monitoring-evaluation/framework/>
- Cadre régional de renforcement des systèmes communautaires pour l'Afrique du Sud (en anglais)  
[https://static1.squarespace.com/static/5519047ce4bod9aaa8c82e69/t/555314ace4bobddfb162edo6/1431508140293/Southern\\_Africa\\_CSS\\_Framework\\_FINAL\\_22\\_Septembre\\_2010.pdf](https://static1.squarespace.com/static/5519047ce4bod9aaa8c82e69/t/555314ace4bobddfb162edo6/1431508140293/Southern_Africa_CSS_Framework_FINAL_22_Septembre_2010.pdf)
- Halte à la tuberculose - Technical Assistance Mechanism (TEAM) (en anglais)  
[http://www.who.int/tb/dots/tbteam\\_factsheet\\_en.pdf](http://www.who.int/tb/dots/tbteam_factsheet_en.pdf)
- Supporting community based responses to AIDS: A guidance tool for including Community Systems Strengthening in Global Fund proposals ; ONUSIDA, janvier 2009 (en anglais)  
[http://data.unaids.org/pub/Manual/2009/20090218\\_jc1667\\_css\\_guidance\\_tool\\_en.pdf](http://data.unaids.org/pub/Manual/2009/20090218_jc1667_css_guidance_tool_en.pdf)
- OMS, ENGAGE-TB : Intégrer les activités communautaires de lutte contre la tuberculose dans le travail des ONG et des autres organisations de la société civile (en anglais)  
[http://who.int/tb/people\\_and\\_communities/en](http://who.int/tb/people_and_communities/en)
- Pour un monde sans paludisme, Cadre d'action multisectorielle de lutte contre le paludisme (en anglais) :  
<http://www.rollbackmalaria.org/files/files/about/MultisectoralApproach/Multisectoral-Action-Framework-for-Malaria.pdf>
- ICW and Women4GF, Renforcement des ripostes communautaires (en anglais)  
<http://women4gf.org/2015/08/icww4gf-brief-strengthening-community-responses-and-women-and-girls/>
- ONUSIDA, Communities Deliver (en anglais)  
[http://www.unaids.org/en/resources/documents/2015/JC2725\\_communities\\_deliver](http://www.unaids.org/en/resources/documents/2015/JC2725_communities_deliver)
- ONUSIDA, investing in community advocacy and services to end the AIDS epidemic (en anglais)  
[http://www.unaids.org/en/resources/presscentre/featurestories/2016/april/20160404\\_community\\_advocacy](http://www.unaids.org/en/resources/presscentre/featurestories/2016/april/20160404_community_advocacy)
- ONUSIDA, Community based antiretroviral therapy delivery (en anglais)  
[http://www.unaids.org/en/resources/documents/2015/20150420\\_MSF\\_UNAIDS\\_JC2707](http://www.unaids.org/en/resources/documents/2015/20150420_MSF_UNAIDS_JC2707)